

Concertation préalable à l'élaboration du SDRIF-E

Contribution de l'association Terre et Cité

En sa qualité d'association territoriale du Plateau de Saclay - reconnue d'intérêt général - Terre et Cité a souhaité faire parvenir à la Région sa contribution à la concertation préalable à l'élaboration du nouveau SDRIF-E.

Valoriser le caractère rural du Plateau de Saclay

Couvert par l'Opération d'Intérêt National Paris-Saclay, le Plateau de Saclay connaît une transformation considérable et rapide vers un paysage de plus en plus urbain. Terre et Cité souhaite insister sur l'importance de **préserver et de valoriser le caractère rural du territoire, nécessaire au maintien d'une véritable activité agricole et au développement de fonctionnalités écologiques existantes et nouvelles**. L'association agit d'ailleurs dans ce sens en travaillant sur les continuités écologiques du plateau, à travers un vaste chantier de plantations de haies dans 13 exploitations 2 Communes et le maintien d'une trame noire en lisière urbaine, qu'il conviendrait de renforcer. Cette demande va également dans le sens de l'Etat qui promeut l'enjeu de *"préserver et restaurer les espaces naturels et forestiers, les espaces verts et autres réservoirs écologiques, et améliorer leur mise en réseau grâce aux corridors écologiques"* (note d'enjeux de l'Etat, p.49)

Ainsi, le caractère rural et les fonctionnalités agricoles et écologiques associées distinguent le plateau des pôles urbains de Versailles, Saint-Quentin-en-Yvelines et Massy qui l'entourent. Terre et Cité demande donc que cette **singularité du territoire soit reconnue et revalorisée au sein du « grand territoire péri-métropolitain » qu'est « Versailles-St Quentin-en-Yvelines-Massy-Saclay »** comme le nomme l'Etat (note d'enjeux de l'Etat, p.19). La préservation du caractère rural du plateau doit en effet être positionnée comme une condition indispensable au maintien d'un **équilibre bénéfique et de liens vertueux entre zones urbaines et rurales**.

Préserver le foncier agricole

En premier lieu, l'association souhaite attirer l'attention sur la préservation des terres agricoles. Le principe du Zéro artificialisation doit désormais guider les politiques d'aménagements, conformément à la loi Climat et résilience. A ce sujet, nous plaidons pour que la Région adopte le plus possible une politique de **Zéro artificialisation brute** plutôt que *nette*. En effet, l'expérience sur le Plateau de Saclay démontre l'impossibilité d'une véritable et juste compensation, que ce soit en termes agronomiques ou écologiques. Même lorsque la compensation mène à la mise en culture de nouvelles parcelles, leurs caractéristiques (forme, accessibilité, qualité agronomique et surface) se montrent insatisfaisantes au regard des espaces perdus. A minima, ce constat invite à mieux prendre en compte **la fonctionnalité des espaces prochainement artificialisés**, notamment leur **qualité agro-pédologique aujourd'hui trop souvent ignorée**. Des indicateurs de qualité des sols (certains sont d'ailleurs déjà disponibles) permettraient de préserver les terres les plus productives ou reconnues pour rendre les meilleurs services écosystémiques. Dans cette perspective, nous appelons

à augmenter les exigences envers les diagnostics agricoles dans les études préalables aux projets d'aménagement et dans les documents d'urbanisme.

Sur le Plateau de Saclay et dans les vallées environnantes, **la Zone de Protection Naturelle Agricole et Forestière**, inscrite dans la loi relative au Grand Paris du 3 juin 2010, préserve 2469 hectares de terres agricoles contre l'urbanisation. Nous demandons à ce que cette zone de protection soit réaffirmée et valorisée comme une condition nécessaire au caractère rural et à la poursuite de l'activité agricole sur le territoire. Terre et Cité souhaite rappeler deux points d'attention. D'une part, la ZPNAF ne doit pas avoir pour effet de reporter la pression urbaine sur les espaces alentours non protégés. D'autre part, la ZPNAF ne doit pas faire oublier l'importance de garantir le maintien des fonctionnalités agricoles, indispensables au dynamisme et à la préservation des terres sur le long terme.

Garantir une bonne fonctionnalité des espaces agricoles

Par ailleurs, Terre et Cité tient à souligner l'importance de **prendre en compte la fonctionnalité des espaces agricoles** dans les documents d'urbanisme et les opérations d'aménagement. Sur le Plateau de Saclay et dans d'autres territoires périurbains franciliens, la proximité et l'extension de la ville tendent à dégrader fortement les conditions de fonctionnement et de viabilité de l'activité agricole. A terme, cette situation menace directement le dynamisme et la pérennité des espaces agricoles, même protégés par des outils fonciers comme la ZPNAF. Elle limite également les capacités d'évolution des exploitations vers des systèmes socialement et écologiquement plus vertueux. Pour l'ensemble de ces raisons, Terre et Cité demande à ce que **la fonctionnalité des espaces agricoles devienne un véritable principe d'aménagement**.

Dans cette perspective, il est impératif de **maintenir un réseau de circulations agricoles fonctionnel (itinéraires et accès aux parcelles)**. Les exploitants ont besoin d'accéder à leurs parcelles et circuler entre les différents îlots, de livrer leurs productions, de se rendre chez le machiniste ou encore d'entretenir les liens économiques et de coopération avec les autres exploitations (partage de matériel, fourniture d'intrants organiques...) et les territoires agricoles voisins. Le maintien de ce réseau de circulation est rendu d'autant plus nécessaire, qu'en raison du mitage généré par les opérations d'aménagement, les parcelles et les îlots se trouvent de plus en plus éloignés et cloisonnés. L'allongement des parcours, voire l'impossibilité de circuler, pénalisent les exploitations et condamnent à terme l'activité agricole dans son ensemble.

D'autre part, Terre et Cité souhaite que **la forme, la taille et la continuité du parcellaire agricole** soient mieux prises en compte lors de reconfigurations liées à des projets urbains. En effet, les opérations d'aménagement, notamment d'infrastructures de transport, tendent à cloisonner encore davantage les territoires agricoles et à créer des parcelles dont la configuration n'est pas adaptée à l'activité agricole en place et à venir. A titre d'exemple, une taille et une accessibilité insuffisantes d'une parcelle pèsent lourdement sur sa rentabilité et donc sur sa bonne utilisation.

Enfin, il paraît impératif de tenir compte de **la surface totale du territoire agricole**. En raison des interdépendances fortes entre les exploitations et de phénomènes seuils de rentabilité, il existe

en effet une **taille critique** en deçà de laquelle une petite région agricole ne peut plus fonctionner (comme le notait d'ailleurs le conseil régional dans le SDRIF de 1994).

Ainsi, Terre et Cité demande d'inscrire dans le SDRIF-E des prescriptions relatives aux fonctionnalités agricoles. Notamment, nous préconisons d'intégrer le **schéma régional des circulations agricoles que réalise la Chambre d'agriculture**, afin d'inciter à sa prise en compte dans les documents d'urbanismes compatibles (PLU, Scot) et les opérations d'aménagement. Egalement, nous demandons à nouveau des **diagnostics agricoles complets dans les études préalables aux projets d'aménagement et les documents d'urbanisme**.

Par ailleurs, nous nous inquiétons que la note d'enjeux de l'Etat entérine la difficulté à maintenir les fonctionnalités agricoles et avance une séparation binaire entre "des exploitations agricoles de grande échelle" et "des petites exploitations multifonctionnelles" (p.66). Sur le Plateau de Saclay, **les fermes en grandes cultures participent activement et de manière croissante au processus de diversification des productions, au développement des circuits courts et de proximité et au renforcement du lien ville-agriculture : négliger leur rôle et leur potentiel de transformation serait une erreur**¹. En outre, **l'interdépendance entre les différents modèles agricoles rend nécessaire le maintien d'une véritable diversité**. L'ensemble des systèmes agricoles ont donc toute leur place dans la « ceinture nourricière » (note d'enjeux de l'Etat, p.66) et leur diversité contribue pleinement aux objectifs étatiques de renforcement du système alimentaire régional et de maîtrise/réduction de sa dépendance vis-à-vis des approvisionnements extérieurs (note d'enjeux de l'Etat, p.9). **Il semble donc impératif de préserver au mieux la bonne fonctionnalité des espaces agricoles autour de la métropole afin de permettre à tous les types d'agriculture encore viables de prospérer**.

Faciliter les nouvelles installations et l'évolution des systèmes et pratiques agricoles existantes

Terre et Cité demande que le **SDRIF facilite l'installation de nouvelles exploitations et l'évolution des systèmes et pratiques agricoles des exploitations existantes** (diversification, développement des circuits courts, conversion en agriculture biologique, etc.) en Ile-de-France. Cette idée répond directement à l'enjeu précité d'accompagner le territoire régional vers une amélioration de l'autonomie et de la résilience de son système alimentaire. Ces objectifs peuvent se traduire de différentes manières. Terre et Cité se propose d'en développer deux.

D'une part, le soutien des municipalités paraît essentiel pour faciliter le processus d'installation. En effet, la difficulté à trouver du foncier disponible et accessible financièrement compte parmi les principaux freins aux nouvelles installations. Le SDRIF devrait donc **inciter les municipalités à soutenir l'installation de fermes de proximité notamment en mettant à disposition**

¹ A titre d'exemple, la ferme Vandame transforme sa farine, issue du blé qu'elle produit et transforme elle-même, en produits de boulangerie qu'elle vend en direct ; la ferme Trubuil s'est diversifiée en maraîchage ; la ferme de Viltain nourrit son troupeau de vaches avec ses propres céréales et transforme le lait en yaourts ; la ferme de Romainville transforme le colza qu'elle produit en huile ; la ferme d'Orsigny se convertit à l'agriculture biologique et vend la luzerne qu'elle cultive va à la ferme de Viltain pour nourrir les vaches, etc.

du foncier au bénéfice des porteurs de projets, comme l'ont d'ailleurs fait les communes de Bièvres, des Loges-en-Josas et de Magny-les-Hameaux.

D'autre part, **le développement de l'offre de logements agricoles** représente une réponse indispensable pour l'atteinte des objectifs énoncés. En effet, l'évolution des systèmes et pratiques agricoles en cours sur le Plateau de Saclay et dans les territoires périurbains franciliens génère un nouveau besoin en main d'œuvre. Toutefois, la difficulté à loger les salariés agricoles, en raison des tensions du marché de l'habitat dans ces territoires, rend complexe le recrutement et la pérennisation des emplois. Une problématique similaire se pose également pour les nouveaux exploitants souhaitant s'installer sur du foncier agricole souvent sans bâti disponible. La reconversion de bâtis agricoles existants en logements constitue une solution coûteuse mais qui répond efficacement à la problématique et aux objectifs de sobriété foncière. Aussi, Terre et Cité a identifié une autre piste prometteuse : le fléchage de logements sociaux pour les nouveaux exploitants et travailleurs agricoles destinés à rester sur le moyen-long terme. Cette solution présente en effet l'avantage d'accroître efficacement le nombre de logements dédiés aux agriculteurs et de proposer des niveaux de loyers en cohérence avec les revenus agricoles. Des expérimentations devraient bientôt voir le jour sur le Plateau de Saclay et possiblement inspirées d'autres territoires franciliens. En conclusion, nous pensons qu'il serait opportun d'intégrer la problématique du logement agricole dans le futur SDRIF-E, notamment **en incitant et facilitant la reconversion du bâti existant et la création de nouveaux modèles de logements dédiés.**